



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216001743-20261019-07DEL_CM131026-DE
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjja CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOU El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

7 Parking du Moulin - Règlement et tarification

■ Rapport de présentation :

Nazish PERVAIZ, Conseillère Municipale

Pour répondre à un besoin important de places de stationnement, la commune a récemment finalisé la construction parking Silo, appelé Parking du Moulin, sis 40 rue Jean-Baptiste Carpeaux.

Cet équipement moderne, qui comprend 100 places de stationnement vise à désengorger la voirie et à faciliter l'accès aux commerces et services du quartier du Moulin. Il est placé sous vidéosurveillance.

Pour garantir le bon fonctionnement, la sécurité des usagers, ainsi que la pérennité de cet ouvrage, il est indispensable de fixer les règles d'utilisation de cet espace et de déterminer les coûts d'abonnement du stationnement.

Le projet de règlement intérieur (joint en annexe) définit les conditions d'attribution de place, les conditions d'accès, de circulation, de stationnement et de sécurité applicables à l'ensemble des usagers ainsi que les obligations de chacune des parties.

Par ailleurs, a été retenue la formule d'abonnement annuel. Les tarifs proposés sont annuels. Ils peuvent être réglés annuellement ou mensuellement.

Pour l'année 2026, les tarifs fixés sont :

- Partie haute du parking : 360 €
- Partie basse du parking : 480 €
- Pour les commerçants : 720 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19/10/2026



ID : 060-216001743-20261019-07DEL_CM131026-DE

Chaque année, le conseil municipal fixera, par délibération, le tarif d'abo

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du parking du Moulin ainsi que les tarifs 2026, applicables à compter de la mise en fonction du parking du Moulin.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L2213-2 et L.2224-18,,
Vu le Code de la route
Vu le Code pénal,
Vu le projet de règlement intérieur du parking Silo ci-annexé,
Vu la proposition de tarifs,
Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse, du 30 septembre 2026,
Considérant la construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux pour désengorger la voirie des véhicules en stationnement,
Considérant que la commune est propriétaire du parking silo,
Considérant la nécessité d'établir un règlement intérieur dudit parking afin de garantir la sécurité des usagers, et le respect des lieux,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics locaux et d'approuver les modalités de gestion des équipements communaux ouverts au public, Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 30	Contre : 8	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'approuver le règlement intérieur du parking Silo tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver les tarifs suivants pour l'année 2026 :

- Partie haute du parking : 360 €
- Partie basse du parking : 480 €
- Pour les commerçants : 720 €

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les contrats d'abonnement correspondants et avenants.

CREIL, le **19 OCT. 2026**
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance